



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250212-DM_2025_15-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/15

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société MARBRERIE ROUILLON - MARBRIER-TAILLEUR DE PIERRE pour la réalisation de travaux de remise en état de la Chapelle Sainte Anne à Grans

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la commune d'entreprendre des travaux de remise en état de la chapelle Sainte Anne comprenant la restauration intérieure et l'autel,

Vu l'offre de la société MARBRERIE ROUILLON enregistrée en mairie le 10/02/2025 sous la référence GED 2025-548 et l'analyse qui a été faite,

Considérant que l'offre de la société MARBRERIE ROUILLON correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la société MARBRERIE ROUILLON- MARBRIER TAILLEUR DE PIERRE, sise 621, chemin de la Tourtugue-rocade est- 30100 ALES, relative à la réalisation de travaux de remise en état de la Chapelle Sainte Anne à Grans, pour un prix global et forfaitaire de dix mille euros hors taxes (10 000,00 € HT) soit douze mille euros toutes taxes comprises (12 000,00 € TTC).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des services techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service de la Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 12 février 2025

Publié le 17/02/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 16/02/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

MARBRERIE ROUILLON

MARBRIER _ TAILLEUR DE PIERRE depuis 6 générations

621, chemin de la tourtugue - rocade est - 30100 ALES - FRANCE

Téléphone : +33 (0) 4 66 30 14 47

Fax : +33 (0) 4 66 55 75 97

e-mail : rouillon@marbrerie-rouillon.fr

site web : http://www.marbrerie-rouillon.fr/

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250212-DM_2025_15-AU

Bonjour
Levraut

Vivant
L'excellence
des savoir-faire
français



MAIRIE DE GRANS
Centre Technique Municipal
Boulevard Victor Jauffret
13450 GRANS

EGLISE DE GRANS

DEVIS N° 40094

du 08/02/2025

Page 1

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
CHAPELLE DE DROITE Masticage de l'angle de la marche cassé					
CUMUL HT : CHAPELLE DE DROITE					0.00
AUTEL MAJEUR Masticage de la marche cassée					
CUMUL HT : AUTEL MAJEUR					0.00
CHAPELLE DE GAUCHE Parement mural Dépose de l'ensemble du parement mural en marbre sur 4 assises Purge des anciens mortiers et anciennes agrafes métalliques corrodées Repose de l'ensemble du parement mural en marbre agrafé avec mise en place d'agrafes inox <i>CUMUL HT : Parement mural</i>					0.00
Autel Dépose des marbres de l'autel Purge des anciens mortiers et anciennes agrafes métalliques corrodées Repose de l'ensemble du parement mural en marbre agrafé avec mise en place d'agrafes inox L'ensemble des travaux	1,000	U	10 000.00	20%	10 000.00
<i>CUMUL HT : Autel</i>					10 000.00
CUMUL HT : CHAPELLE DE GAUCHE					10 000.00

EGLISE DE GRANS

DEVIS N° 40094

du 08/02/2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 013-211300447-20250212-DM_2025_15-AU

Page 2

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	10 000.00	2 000.00

Validité : 1 mois

MONTANT H.T.	10 000.00
TVA GLOBALE	2 000.00
MONTANT T.T.C. en Euros	12 000.00

Douze mille euros

Si aucune mention de livraison ou de pose n'est indiquée les prix s'entendent départ de notre atelier

Conditions de paiement :

30% a la commande puis 60% quand la marchandise est prête a notre atelier et les 10% restants le jour de la pose ou de l'enlèvement

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

Coordonnées bancaires:

Banque Populaire Sud

IBAN: FR76 1660 7002 1709 0981 3801 237

BIC: CCBPFRPPPPG

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Je verse un acompte de 30,00 % soit 3 600,00 €

Bon pour accord, le : 17 /02 /2025

Philippe LEANDRI, Maire de Grans dûment habilité par décision municipale n°2025/15

